

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2021- 18

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 20h, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes à Chéronnac, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 18 novembre 2021

PRESENTS : MME BREGERE, MM, CHALARD, CHASSAGNE, COIFFIER, DANIEL, FAURE, GABETTE, GUILLOU, GRENOUILLET, LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, PUYHARDY.

Excusés : M BARBE, M SIMONNEAU, M WAFLART

Pouvoir : M BARBE donne pouvoir à M LALAY

M SIMONNEAU donne pouvoir à M GABETTE

Secrétaire de séance : M MEYNARD Pascal

Membres	20
Présents	14
Votants	16
Exprimés	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Objet : Exercice 2020

- **Rapport du délégataire (art L1411-3 du CGCT)**
- **Rapport d'expertise du RAD**

Monsieur le Président invite le représentant de la SAUR à présenter le rapport du délégataire pour l'exercice 2020, à la suite de quoi le bureau d'étude PPS, représenté par M Lavisse et chargé de mission, présente le rapport d'expertise de ce rapport du délégataire. Les conclusions suivantes sont définies.

Le délégataire doit :

- Valider les factures AEG au Syndicat Nord Est Charente (SNEC) dans le CARE 2019 (pour 21,4 k€) et dans le CARE S1 2020 (pour 7 k€) avec la formule volumes achetés * Prix unitaire.
- Valider le mode de relevé du compteur AEG au SNEC.
- Produire informations sur âge des conduites.
- Procéder au renouvellement des compteurs de plus de 15 ans en 2021.
- Mettre à jour le CEP avenant 2 pour 2021 et les années suivantes.
- Valider la cohérence entre les prix délégataire donnés dans le RAD 2020 et les prix indiqués dans les factures des abonnés.
- Valider K au 1/1/2020 et au 1/1/2021.
- Isoler l'impact des aides de l'Etat en 2020 (suite à la crise sanitaire) sur le CARE 2020.
- Justifier les frais de structure dans le CARE 2020 par rapport au CEP.
- Justifier les frais de contrôle dans le CARE 2020 (8,1 k€) rapport au compte de gestion 2020 (3,9 k€).

- Justifier la hausse des coûts d'informatique par rapport au CEP.
- Expliquer la baisse des coûts de personnel dans le CARE 2020 par rapport au CEP 2020 (nombre d'ETP sur le contrat Vayres et Tardoire).
- Expliquer la hausse du fonds contractuel de renouvellement en 2020.
- Expliquer les écarts sur certaines dépenses de renouvellement en 2020 par rapport au PPR du CEP (ballons anti-bélier, pompes de surface Vergnolas, etc...)

Le Président précise que le délégataire doit s'engager à :

- Tenir compte des remarques du bureau d'études PPS Collectivités et à répondre aux questions posées
- Coupler les données sur deux années sur le prochain RAD en raison de l'année 2020 qui a été particulière du fait de la non relève physique des compteurs
- Transmettre chaque année le listing des personnes en difficulté de paiement sur l'ensemble du territoire
- Interpréter les données fournies, notamment sur les compteurs de sectorisations, afin de permettre une orientation politique du syndicat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,



**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE - 2 DEC. 2021



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2021- 20

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 20h, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes à Chéronnac, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 18 novembre 2021

PRESENTS : MME BREGERE, MM, CHALARD, CHASSAGNE, COIFFIER, DANIEL, FAURE, GABETTE, GUILLOU, GRENOUILLET, LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, PUYHARDY.

Excusés : M BARBE, M SIMONNEAU, M WAFLART

Pouvoir : M BARBE donne pouvoir à M LALAY

M SIMONNEAU donne pouvoir à M GABETTE

Secrétaire de séance : M MEYNARD Pascal

Objet : Assurance multirisque et véhicule

Monsieur le Président fait part au conseil syndical que l'assurance multirisque et l'assurance du véhicule du syndicat arrivent à échéance au 31 décembre 2021.

Il expose ensuite les devis proposés par l'assurance MAIF.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide de valider les devis suivants :

- **Assurance multirisque, pour une cotisation annuelle 2021 de 1 126,65 €**
- **Assurance véhicule tous risques, pour une cotisation annuelle 2021 de 404,18 €**

Membres	20
Présents	14
Votants	16
Exprimés	16
Pour	13
Contre	3
Abstention	0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 2 DEC. 2021



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2021- 19

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 20h, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes à Chéronnac, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 18 novembre 2021

PRESENTS : MME BREGERE, MM, CHALARD, CHASSAGNE, COIFFIER, DANIEL, FAURE, GABETTE, GUILLOU, GRENOUILLET, LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, PUYHARDY.

Excusés : M BARBE, M SIMONNEAU, M WAFLART

Pouvoir : M BARBE donne pouvoir à M LALAY

M SIMONNEAU donne pouvoir à M GABETTE

Secrétaire de séance : M MEYNARD Pascal

Objet : Prix de l'eau 2022

Monsieur le Président fait part au conseil syndical qu'il y aurait lieu de fixer le tarif de l'eau pour l'année 2022.

Membres	20
Présents	14
Votants	16
Exprimés	16
Pour	13
Contre	3
Abstention	0

Il expose ensuite les nouveaux tarifs de la SAUR, soit une augmentation de 3,65% entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2020, pour la part variable et la part fixe.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'appliquer une hausse identique à celle du délégataire, à savoir :

- **Part fixe (abonnement) : 30,88 €**
- **Consommation (le mètre cube) :**
 - **de 0 à 3000 m³ : 0.92 €**
 - **au-delà de 3000 m³ : 0.40 €**

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE - 2 DEC. 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,



